



COMMISSION DE CONCERTATION DU
jeudi 09 avril 2026

2^{ème} OBJET

Dossier PE/1799 – Demande de DIVERS ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE EL TILO SISE A AUDERGHEM, BOULEVARD DES INVALIDES A L'ANGLE DE L'AVENUE GINETTE JAVAUX C/O ESTIA pour Exploitation d'un parking couvert de 60 emplacements sur deux niveaux et deux chaudières au gaz sis Boulevard des Invalides 212Avenue Ginette Javaux 3Avenue Ginette Javaux 1Boulevard des Invalides 210Avenue Ginette Javaux 5Avenue Ginette Javaux 7

ZONE : Au PRAS : zones de forte mixité

- avec point de variation de mixité
- et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- le long d'un liseré de noyau commercial
- le long d'un espace structurant

Au PPAS n° () : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé PPA N° 1b **COMPRIS ENTRE L'AVENUE DROUART, LE BOULEVARD DES INVALIDES, av. J. Gossiaux, rue M. Charlent, rue J. Cockx** totalement abrogé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 07/11/2002.

DESCRIPTION : Exploitation d'un parking couvert de 60 emplacements sur deux niveaux et deux chaudières au gaz

MOTIFS :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
Permis d'environnement : 1A ou 1B
- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

ENQUETE : Du 25/02/2026 au 26/03/2026, aucune lettre de remarques ne nous est parvenue en cours d'enquête.

AUDITION : Le bureau d'étude Terre Neuve.

Avis Commune :

Avis BUP-DU :

Avis BUP-DPC :

Avis BRUXELLES ENVIRONNEMENT :

AVIS FAVORABLE CONDITIONNEL pour les motifs suivants :

- Considérant que la demande se situe en zone de forte mixité au PRAS ;
- Considérant qu'il s'agit d'une nouvelle demande de permis d'environnement pour l'exploitation d'un immeuble de 60 logements avec un parking couvert de 60 emplacements sur deux niveaux et deux chaudières au gaz ;
- Considérant que ces installations classées sont existantes ;
- Considérant que la visite a permis de constater la présence de nombreux stockages dans le local chaufferie (cartons) et dans le parking ;
- Considérant que le site dispose de deux locaux vélos (l'un de 30 m² au niveau -1 du parking équipé de système d'attaches pince-roues et l'autre de 20 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble à l'entrée des numéros 1-3 de l'avenue Ginette Javaux sans système d'attache) ;
- Considérant qu'il n'y a eu aucune remarque durant l'enquête publique ;

AVIS FAVORABLE CONDITIONNEL :

- Evacuer les stockages divers observés dans le local chaufferie et les parkings en vue de garantir la sécurité en cas d'incendie ;
- Mettre en conformité (type d'attache et espace) les deux locaux vélos conformément aux prescriptions du Vadémécum Vélo édité par Bruxelles-Mobilité (réorganiser les locaux vélos pour tendre vers 2 m²/vélo)
<https://environnement.brussels/pro/reglementation-et-inspection/obligations-et-autorisations/stationnement-et-livraison-velos-motos-et-autos?highlight=v%C3%A9lo%20immeuble> ;
- Se conformer à l'avis émis par le SIAMU dans le cadre de la demande de permis d'environnement.